



8 février 2024 N° 197



© AJACS de Pixabay

Sommaire

1974-2024 : La FNAR fête ses 50 ans	2
Franchises et participations forfaitaires : introduction.....	2
INITIATIV'Retraite : A propos des fanchises et participations forfaitaires.....	3
Retraite : Du mieux, mais des incertitudes.....	4
Journée des Présidents : compte-rendu.....	5
Partenariats : quoi de neuf ?.....	7
Souvenons nous : Jean MARCEL.....	8

1974-2024 : la FNAR fête ses 50 ans !

28 février 1974 : Adoption des statuts lors de la première Assemblée Générale.

« L'Assemblée Générale exprime ses vifs remerciements à NOTRE TEMPS et à son équipe qui les a mis en présence et en mesure de réaliser la Fédération Nationale. Elle souhaite que NOTRE TEMPS puisse continuer à donner son appui à la Fédération. »

(Extrait du procès-verbal de l'AG du 28.02.1974)

L'un des fondateurs de la FNAR en 1974, Robert BAGUET, avait créé six ans plus tôt la revue « Notre Temps » avec Roger Lavialle.

Franchises et participations forfaitaires

La FNAR a souhaité s'associer à la démarche ci-après d'INITIATIV'Retraite dans le débat sur le doublement des franchises. Nous voulons en effet rappeler notre opposition à toutes les mesures qui risqueraient de freiner l'accès aux soins pour les plus démunis et ceux qui auraient le plus de risque de renoncer aux soins. Nous soutenons la demande de voir le seuil d'accès à la CSS réévalué jusqu'au montant plafond de revenu pour l'accès au MICO.

Pierre CONTI, Président.

*CSS = Complémentaire Santé Solidaire
MICO = Minimum contributif*

Dans le contexte actuel de projet de doublement des franchises et des participations forfaitaires vous trouverez ci-après l'avis émis par la commission santé de la Fédération. Cette réflexion s'inscrit en cohérence avec la résolution adoptée par le Conseil d'administration fédéral le 14 septembre dernier et relatif à l'accès à la complémentaire santé.

Tarifs des franchises et participations forfaitaires.

Par communiqué de presse en date du 22 janvier, et suite à la déclaration du Président de la République lors de sa conférence de presse du 15 janvier, le Gouvernement a annoncé vouloir engager les consultations liées à la procédure de publication des textes réglementaires nécessaires pour fixer le montant des franchises qui s'appliquent sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux à 1 €, celles sur les transports sanitaires à 4 €, ainsi que le montant des participations forfaitaires appliquées aux actes et consultations réalisés par un médecin, et aux examens et analyses de biologie médicale, à 2 €.

Ces nouveaux montants des franchises et des participations forfaitaires devraient entrer en vigueur respectivement à la fin du mois de mars et d'ici début juin.

Sans préjuger du résultat de ces concertations, la Fédération INITIATIV' Retraite rappelle son opposition à toutes mesures qui freinent l'accès aux soins pour les plus démunis, et ceux qui sont le plus à risque de renoncer aux soins.

Ainsi le doublement des franchises conjugué avec les difficultés d'accès à un médecin traitant ne risque-t-il pas d'augmenter le recours à une automédication non contrôlée chez les patients souffrant d'une affection perçue comme légère et passagère retardant d'autant la prise d'un traitement médicalement efficace et approprié ?

En complément, pour garantir un accès aux soins juste et équitable, notamment pour les retraités les plus démunis, la Fédération INITIATIV' Retraite renouvelle sa demande que le seuil d'accès à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) soit réévalué jusqu'au montant plafond de revenu pour l'accès au minimum contributif (MICO) et invite l'ensemble des associations de son réseau à renforcer l'information pour l'accès à ce droit des retraités pouvant en bénéficier.



CFR

Retraite

Du mieux mais des incertitudes

Les trois branches du « triptyque » : inflation / salaires / pouvoir d'achat utilisé dans l'AFJ de janvier pour représenter les trois préoccupations premières des retraités n'ont pas perdu en un mois leur intérêt de diagnostic de l'évolution actuelle de notre économie.

En outre, l'effondrement de la natalité française et l'augmentation des retraites de base méritent bien quelques commentaires.

Inflation

Le reflux de l'inflation sera moins fort qu'annoncé. La plupart des économistes la situent aux environs de 3 % contre 2,6 % pour le gouvernement, mais il serait de 3,4 % selon Patrick Artus.

France Stratégie démontre que ce sont bien les ménages les plus pauvres qui paient la facture la plus importante de l'inflation, car même si leurs dépenses augmentent moins que celles des plus aisés (14 % de hausse pour les dépenses de logement, de transport et d'alimentation pour les 10 % les plus pauvres, contre 16 % pour les plus aisés), cette hausse représente une part bien plus conséquente de leur budget : 13 % de leurs ressources, contre 5 % pour celles des plus aisés.

Pour vous rassurer, à tout hasard, Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne, vient de juger qu'il était encore prématuré de parler de baisse des taux d'emprunt mais, impatients, les marchés misent aujourd'hui sur de telles baisses dès avril.

Salaires

Vu les attentes des Français au sujet de leur pouvoir d'achat, le Président de la République avait fait de la question des salaires une priorité au lendemain de la réforme des retraites. Même si tous les secteurs ne seront pas traités de la même façon, il est certain maintenant que les

salaires vont, en moyenne, continuer à progresser cette année. Toutes les études le montrent désormais, celle de la Banque de France comptant sur une hausse médiane de 3,5 %, certains experts allant jusqu'à 4 %. En quelque sorte, les salaires peuvent très bien rattraper et probablement dépasser l'inflation dans un contexte d'accalmie sur les prix. Les salariés aux compétences rares ou aux talents les plus en tension en seraient alors les premiers gagnants.

Pouvoir d'achat des salariés et des retraités

La hausse du pouvoir d'achat des salariés résultera mathématiquement des comportements de l'inflation et des salaires. Celui des retraités dépendra, non moins mathématiquement ou à peu près, des revalorisations de leurs pensions par rapport à l'inflation. P. Artus fait cependant remarquer que sans gain de productivité, la désinflation sera moins forte que prévu, tout comme les salaires réels et par conséquent le pouvoir d'achat s'en ressentiront.

Créations d'emploi : elles vont se poursuivre, mais elles concerneront surtout les moins qualifiés dont la productivité est relativement faible.

Croissance : elle pourrait atteindre 0,8 % cette année, car nos exportations pourraient bénéficier d'un commerce mondial de biens et services un peu plus dynamique qu'en 2023.

Chômage : il remonte, l'objectif du plein emploi s'éloigne peut-être.

Après une baisse de 8 % à 7,3 % entre 2020 et 2023, France Travail (ex Pôle emploi) annonce ce 25 janvier que le chômage est reparti à la hausse de 0,22 % sur les trois derniers mois et pourrait grimper jusqu'à 7,6 au cours des prochains

mois avant de se stabiliser. Mathieu Plane, directeur de la prévision à l'OFCE * fait remarquer que « tandis que le nombre d'emplois a augmenté de 6 % en 4 ans, l'activité n'a progressé que de 2 %, tendance intenable à terme, particulièrement en cas de resserrement budgétaire rendu obligatoire par une hausse des taux d'intérêt ».

Effondrement de la natalité française : les autres nations européennes ne sont pas en reste, l'italienne surtout. Les naissances ont chuté de près de 7 % en France l'an dernier, la disponibilité de logements et leurs coûts étant les principales causes de cette chute. Cette situation laisse augurer une forte pression sur nos finances publiques dans les prochaines années du fait de l'augmentation des dépenses de retraite, de santé, mais aussi de l'espérance de vie qui se redresse. Le bilan démographique 2023 est celui d'une natalité en berne et d'une France vieillissante, d'une population qui atteint certes 68,4 millions habitants, mais avec 700 000 naissances par an seulement, chiffre inédit depuis 1946. Nous répondrons si nécessaire à des articles de presse parfois insuffisamment informés comme, ça n'est qu'un exemple, « *Le choix de la*

vieillesse : la France a fait le choix de dépenser bien plus en faveur des retraités au détriment de sa jeunesse. », ou encore : « *La pauvreté explose chez les jeunes, pas chez les vieux* » ou encore « *Dépenses publiques : les retraités toujours plus choyés...* (Les Échos).

Pensions du régime de base (CNAV) : leur augmentation de 5,3 % au 1^{er} janvier est critiquée par des économistes qui y voient une décision politique posant la question de l'équité entre les générations et creusant des écarts de richesse entre actifs et retraités. Bruno Lemaire se conforme en fait au principe d'indexation des pensions du Code de la sécurité sociale, même s'il reconnaît que le gouvernement avait plusieurs fois fait des entorses à cette règle « à titre exceptionnel » en instaurant une revalorisation « différenciée » selon les revenus. En 2020 par exemple : 0,3 % pour les retraites supérieures à 2000 € mois et 1,3 % pour celles inférieures. Le Conseil constitutionnel n'avait pas censuré la mesure, dont l'effet se répercute avec le temps, mais certains des 9 Sages de ce même noble Conseil l'avaient vertement critiquée...

Pierre Lange

* OFCE : observatoire français des conjonctures économiques

FNAR

4 décembre 2023 : Journée des présidents

En route vers le jubilé et vers un avenir Fnar à réinventer

Les présidents de la Fnar ou leurs représentants se sont réunis à Paris pour une journée riche d'informations et d'échanges en toute transparence.

Moment privilégié pour plonger dans le passé en évoquant les 50 ans d'existence de la Fnar qui seront à l'honneur lors du prochain congrès, moment aussi de regarder avec lucidité la situation actuelle de la Fnar afin de lui réinventer un avenir. Retour sur les temps forts de la journée.

L'actualité de la Fnar

Tout d'abord le président, Pierre Conti, accueille chaleureusement les participants et fait un point sur l'actualité de la Fnar. Il annonce l'arrivée de trois nouveaux : Christine Meyer en tant que présidente de Seniors France, Philippe Dericbourg nouveau président de l'ANC et Patrick Constant nouveau secrétaire général de la Fnar.

Il informe également de la cooptation pour le CA de Philippe Dericbourg et d'Alain Millet, président de l'ARP.

Un évènement, le congrès Fnar en octobre 2024 sur la côte varoise.

Il aura lieu sur deux jours début octobre, à La Londe-les-Maures. La date et le lieu ne sont pas complètement calés à ce jour. Mais le logo spécifique des 50 ans est déjà prêt et nous le découvrons en avant-première.

Claire Merckling nous rappelle que la Fnar est née en 1974 de la volonté des retraités de se regrouper pour faire entendre leur voix. C'était la première raison d'être de la Fnar et elle est toujours d'actualité. En même temps, Claire nous montre des photos d'anciens qui ont œuvré à la Fnar pour notre plus grand plaisir.

Elle nous dévoile le programme prévisionnel du congrès. Le premier jour sera consacré à l'AGE et l'AGO de la Fnar qui seront suivies d'un Conseil d'administration.

Le deuxième jour sera consacré au jubilé de la Fnar et donnera lieu à des interventions extérieures, tables rondes, échanges...

Toutes les invitations seront envoyées prochainement ainsi que tous les outils de communication pour les 50 ans.

La Fnar aujourd'hui, une situation préoccupante

Cette situation préoccupante est liée à la baisse significative du nombre d'associations adhérentes ; beaucoup de clubs par exemple ont eu du mal à survivre après le COVID, mais pas seulement. Il faut ajouter la concurrence d'associations à visée individuelle qui attirent beaucoup. La situation financière de la Fnar qui repose uniquement sur les cotisations des associations, fédérations, clubs adhérents se trouve fragilisée.

Devant ce constat, les responsables Fnar ont décidé d'agir méthodiquement. Ils ont d'abord analysé les symptômes et les causes de cette situation afin de bâtir différents scénarios de sortie de crise. Ce fut l'objet du séminaire des 26 et 27 juin dernier avec un retour au Bureau le 18 septembre. 2023.

Surtout la Fnar a rencontré les 5 autres associations membres de la CFR afin d'analyser si des synergies sont possibles : restitution de la démarche à la CFR le 20 novembre.

Cette démarche Fnar d'évaluation des synergies avec d'autres associations partenaires de la CFR a le mérite de lancer la réflexion, à suivre donc.

Un futur pour la Fnar à réinventer

Marie-Christine Chambe, vice-présidente de la Fnar, présente les quatre scénarios envisagés pour sortir de cette crise. Dans le premier, on améliore, on consolide le modèle actuel, on fidélise les associations. Le second s'appuie sur un développement Fnar en trouvant non seulement de nouveaux adhérents, mais en trouvant aussi de nouveaux financements. Le recours au mécénat par exemple est tout à fait envisageable.

Le troisième scénario, s'appuie sur un rapprochement avec des associations ou des fédérations membres de la CFR pour réaliser des économies d'échelle, même si les rencontres qui ont eu lieu ont été décevantes, montrant qu'il y avait peu ou pas de synergie possible.

Enfin dans le dernier scénario, on œuvre avec les fédérations afin d'améliorer le modèle confédéral.

Dans tous les cas de figure, il est impératif pour la Fnar de recruter de nouveaux bénévoles.

Ce « parler-vrai » est apprécié et les discussions vont bon train. Chacun donne son avis et les deux premiers scénarios l'emportent aisément sachant qu'il est possible également de mixer les solutions.

La question du statut du bénévole est clairement posée en termes de reconnaissance, y compris financière. Les participants insistent également sur l'importance de l'animation des réseaux (RU, CDCA, FA Santé) au niveau régional et de la présence de la fédération en région par exemple lors des assemblées générales.

Pour aller plus loin et avancer sur le projet d'avenir Fnar, un appel est fait aux volontaires pour participer à un groupe de travail. Ce projet devra être présenté au congrès 2024 avec une mise en œuvre fin 2024.

Pour clore la journée, le président a dressé un panorama des faits marquants et des actions menées par la Fnar en 2023. Elles sont nombreuses et concernent aussi bien

Au fil des Jours

le contrat Mutualia, la défense des réserves AGIRC-ARRCO, la fin de vie, l'audition à l'Assemblée nationale sur l'autonomie... Une année bien remplie.

Il a également remercié les participants pour la richesse des échanges et la force de leur engagement.

Régine Feldmann

PARTENARIATS



Cap France propose des séjours pour individuels, familles et groupes dans des villages-vacances : au total 80 destinations françaises, en montagne, en bord de mer ou à la campagne.

Une **réduction de 10 %** sur le prix public est accordée aux adhérents d'une association membre de la FNAR.

(Réf. VS-18 dans le site internet FNAR)



Capitales-Tours permet à toute personne de se joindre à un voyage en groupe, Moyen ou Long-courrier, proposé sur son catalogue, avec une **réduction de 15 %** sur le prix public, grâce au nouveau partenariat de la FNAR avec ce voyageur. Par ailleurs, Capitales Tours aide toute collectivité à organiser son propre voyage.

(Réf. VC-3 dans le site internet FNAR)



Homair Vacances reprend sous sa marque l'ensemble du réseau de **Tohapi**, ce qui élargit le choix de vacances en mobil-home à 400 destinations (mer, ville, campagne) en France (Corse comprise) et 8 pays en Europe.

Les conditions accordées (**réduction de 15 %** en basse saison) par **Tohapi** aux adhérents des associations membres de la FNAR, sont maintenues et donc élargies à l'ensemble du réseau **Homair**.

(Réf. VS-06 dans le site internet FNAR)

La suite des nouveaux partenariats (en cours de signature) **au prochain numéro de l'AFJ !!!**

partenariat@fnar.info

Souvenons-nous !.....Jean Marcel.....

Claude FRESCAL, Président de l'Association des Retraités PSA Sochaux, écrit :



Jean nous a quittés le 30 décembre 2023 à l'âge de 92 ans.

L'Association des Retraités PSA Sochaux remercie Jean pour les 25 années passées comme représentant de notre Association au service de la CFR et la FNAR, pour son implication, sa chaleur humaine et son entrain !

Avec sa modestie habituelle et son sens des responsabilités, Jean avait décliné en 2021 la proposition du Président Conti pour être à nouveau membre du Conseil d'Administration de la FNAR : « À 90 ans, je me sens atteint par la limite d'âge et il me semble qu'il est temps de céder la place à un jeune retraité », argumentait-il.

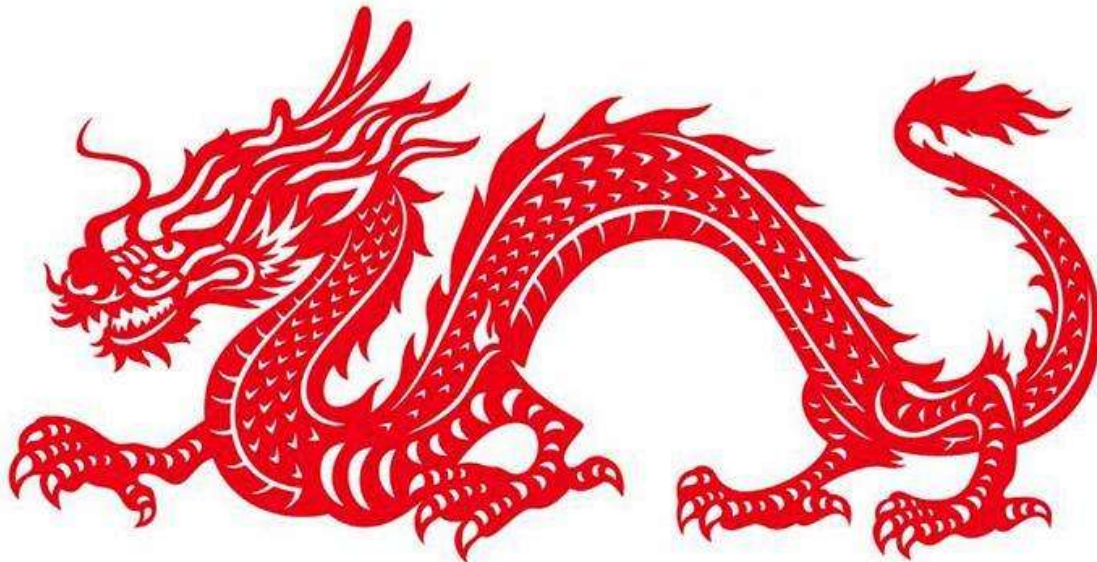
Jean était resté membre du Conseil d'Administration de notre Association et tous étaient heureux de le retrouver toujours souriant lors de nos réunions et sorties.

Sa présence nous manquera.

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !... en recueillant une adhésion destinée à renforcer nos actions dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre corps social.

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



Le 10 février commence en Chine l'année du Dragon, un signe de bon augure.

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR - 83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS

**Prochaine parution
le 8 MARS 2024**